



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 février 2015

Communiqué de presse

Appel à projets pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt – Service Entreprises et Filières informe que dans le cadre de l'article 3 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, un appel à projets est lancé pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques. Tout collectif doté d'une personnalité morale dans laquelle des agriculteurs détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision peut être reconnu au titre de son projet.

Les GIEE sont reconnus par arrêté du Préfet de région après avis du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA) ou de la COREAMR.

Le contenu du dossier de candidature et la notice d'information associée sont disponibles sur demande à l'adresse suivante :

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique
Service Entreprises et Filières
Jardin Desclieux
BP 642
97262 FORT-DE-FRANCE
ou sur le site internet suivant :
<http://daaf972.agriculture.gouv.fr>

L'appel à candidature sera clos le vendredi 20 mars 2015 à 12h00.

Correspondant DAAF : Andreas SEILER - 0596 71 20 26

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1